

**SEMAINE DE LA VACCINATION EN NOUVELLE-AQUITAINE**  
**LES PHARMACIENS D'OFFICINE MOBILISÉS**

**Semaine de la Vaccination du 23 au 29 Avril 2017 :**

- **Et vous, où en êtes-vous de votre protection vaccinale ? – grippe - Coqueluche – Rougeole - Tétanos ?**
- **Et les membres de votre famille ou vos aidants familiaux ?**
- **Quels risques, faites-vous courir à votre entourage en ne vous vaccinant pas ?**
- **Quels vaccins devez-vous faire pour partir dans tel ou tel pays ?**

**ENTREZ dans votre PHARMACIE et FAITES le point !!**

NOUVEAUTE : La loi de financement de la sécurité sociale 2017 a prévu dans son article 66 de donner la possibilité aux Directeurs Généraux des ARS « d'autoriser, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes ». Notre région, la Nouvelle-Aquitaine figure parmi celles qui mettront en place cette expérimentation.

Les taux de couverture vaccinale dans notre pays sont très faibles et cette expérimentation constitue une opportunité majeure de démontrer l'importance de l'action du pharmacien d'officine dans l'accroissement de la couverture vaccinale. De nombreux pays en Europe ou ailleurs ont mis en place cette possibilité, les taux de couverture vaccinale ont crû significativement.

Les Pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent.

En France, nous devons relever ce défi et il importe de motiver davantage l'ensemble des professionnels de santé pour apporter des solutions efficaces à la population et de sensibiliser l'ensemble de nos patients : la semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 Avril 2017 est ainsi une période favorable au cours de laquelle les Pharmaciens d'Officine de la Nouvelle-Aquitaine vont afficher leur mobilisation pour inciter leur patientèle à faire le point et à créer leur Carnet Vaccinal Electronique (CVE).

Premier acteur du parcours vaccinal, le pharmacien Néo-Aquitain, grâce à sa compétence et sa proximité géographique, offre à tous ses patients l'opportunité de prendre en main son historique vaccinal personnalisé et de s'assurer une protection vaccinale optimale avec alertes emails pour ses prochaines échéances vaccinales. Ce CVE est un service gratuit, sécurisé est indépendant des firmes pharmaceutiques : Votre Professionnel de Santé de Premier Accès vous l'offre : Profitez-en.

En Nouvelle-Aquitaine, votre Pharmacien s'engage pour sécuriser et fluidifier votre parcours Santé et vous aide dans la prise en main de votre prévention Vaccinale : Entrez et ouvrez votre CVE !

L'URPS Pharmaciens NA participe pleinement à cette action de Santé Publique, et accompagne tout pharmacien dans la prise en main et gestion des CVE.